

L'eau au quotidien

Feuilleton « Mieux connaître l'eau du robinet :
explications des résultats d'analyses de l'eau distribuée » en 5 épisodes.

2^E ÉPISODE : COMPRENDRE LES CONTROLES DE LA QUALITÉ DE L'EAU

L'eau est un des éléments les plus contrôlés en France. Pour garantir la qualité sanitaire de l'eau du robinet, la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales, procède à des prélèvements en divers points :

- D'abord au niveau du captage dans la retenue de Pont-Avet, sur « l'eau brute », pour vérifier que les exigences et références réglementaires de qualité fixées par le code de la santé sont respectées. Certains polluants comme les pesticides par exemple répondent à des limites réglementaires fixées.
- Ensuite sur la station de production d'eau potable de Pont-Avet pour s'assurer que l'eau produite dite « eau traitée » peut être mise en distribution ;
- Enfin au robinet du consommateur où la qualité sanitaire de « l'eau distribuée » est régulièrement

suivie.

A partir des différentes informations, notamment médicales ou toxicologiques, une relation entre les valeurs d'un paramètre et les effets sur la santé peut être élaborée. Des limites de qualité sont définies en appliquant des coefficients de sécurité et de prévention afin qu'aucun effet néfaste ne puisse être observé sur la santé du consommateur. Ce travail "normatif" est mené au niveau international par des experts sous l'égide de la Communauté Européenne ou de l'Organisation Mondiale de la Santé.

Une fois par an, à l'occasion d'une facturation, vous recevez un bilan simplifié d'analyses de l'eau potable distribuée établi par la DDASS et diffusé par la société exploitante. Les résultats détaillés des analyses sont également transmis aux Maires qui ont obligation de les afficher.

Exemple de résultat des contrôles sanitaires des eaux destinées à la consommation humaine en 2007 à l'usine d'eau potable de Pont-Avet :

Paramètres principaux	EAU BRUTE		EAU TRAITÉE DISTRIBUÉE	
	Norme à ne pas dépasser ou référence	Valeur maximum mesurée	Norme à ne pas dépasser ou référence	Valeur maximum mesurée
Nitrates	50 mg/l	25 mg/l	50 mg/l	22,8 mg/l
Carbone organique total	10 mg/l	9,7 mg/l	2 mg/l (référence)	2,25 mg/l
Somme des pesticides	5 µg/l	0,42 µg/l	0,5 µg/l	0,04 µg/l
TH = dureté de l'eau	-	13,3 °F	-	13,7 °F
Turbidité	-	-	2 NTU (référence)	0,5 NTU
Bactérie Escherichia coli	20 000 / 100 ml	234 /100 ml	0 /100 ml	0 /100 ml
Benzène ⁽¹⁾	-	0 µg/l	1 µg/l	0 µg/l
Aluminium ⁽²⁾	-	233 µg/l	200 µg/l	102 µg/l
Radioactivité ⁽³⁾	-	-	< 0,1 bq/l	< 0,1 bq/l

(1) Ex. de micropolluant organique. (2) Ex. de micropolluant minéral. (3) Indicateurs $\alpha(t)$

Pour plus d'information, les textes de référence sont les suivants :

Articles L.1321-1 et L.1321-4, articles notamment R 1321-1 à R 1321-63 du Code de la Santé publique
Directive européenne n° 98/83/CE du 03/11/1998 relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine
Décret n° 2007-49 du 11/01/2007 relatif à la sécurité sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine
Arrêté du 11/01/2007 relatif aux limites et référence de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine
Arrêté du 11/01/2007 relatif au programme de prélèvements et d'analyses du contrôle sanitaire pour les eaux fournies par un réseau de distribution

Au fil de l'eau

Syndicat Mixte de Production d'eau Potable de la Côte d'Emeraude : 02 99 16 07 11
Directeur de la Publication : Monsieur Marius Mallet • Rédactrice : Bérangère Hennache
Conception graphique : Eole Communication
Dépôt légal : Décembre 2008 • Document imprimé à 4 000 exemplaires
Imprimé sur papier recyclé • Ne pas jeter sur la voie publique



Syndicat Mixte de
Production d'Eau Potable
de la Côte d'Emeraude

Au fil de l'eau

LETTRE D'INFORMATION SUR LA QUALITÉ DE L'EAU DU FRÉMUR

N°12 • DÉCEMBRE 2008

Les agriculteurs s'engagent : témoignage de 3 agriculteurs du bassin versant

La qualité de l'eau du Frémur avant traitement*

Les concentrations en phosphore et matières organiques dépassent quasiment chaque mois les normes et les objectifs fixés. Rappelons que le phosphore est un engrais mais aussi un constituant des lessives. Il est utilisé dans les retenues d'eau potable par les algues qui prolifèrent et rendent l'eau difficile à traiter pour la production d'eau potable, perturbent la vie aquatique.... Concernant le glyphosate, les concentrations mesurées restent basses ces derniers mois mais ces « bonnes » valeurs sont à relativiser par les valeurs hautes de son produit de dégradation l'AMPA à la même période. N'oublions pas que le glyphosate est la molécule de pesticides qui est la plus retrouvée dans l'eau depuis ces dernières années.

SOMMAIRE

Page 1
La qualité de l'eau

Pages 2-3
3 agriculteurs du
bassin versant du
Frémur témoignent

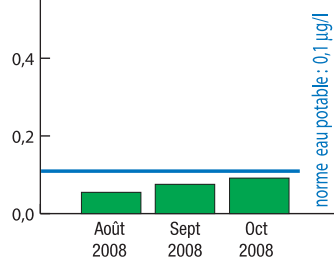
Page 4
Feuilleton « mieux
connaître l'eau du
robinet », 2^e épisode

« Tout le monde a sa part dans ces résultats et plutôt que d'accuser les autres d'en être responsables, chacun doit s'interroger avant sur ses propres habitudes ».

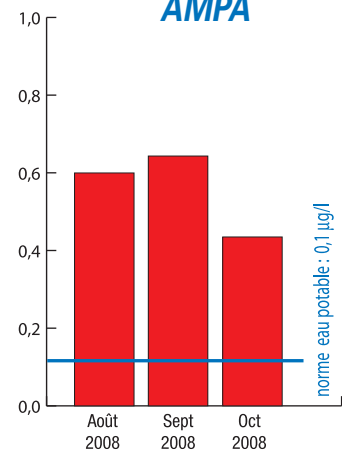
Commentaire de Michel Penhouët
Vice-Président chargé du bassin versant au Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable de la Côte d'Emeraude.

Glyphosate

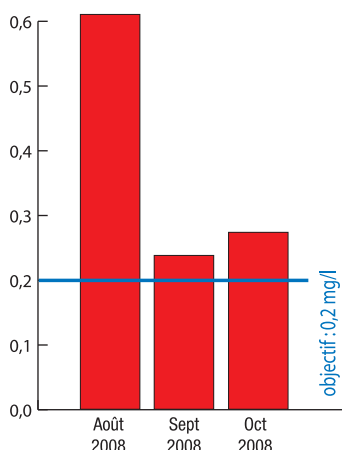
Dés herbant utilisé par tous : particuliers, agriculteurs, communes, DDE... et son produit de dégradation l'AMPA.



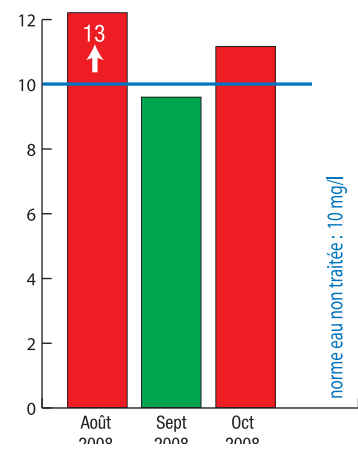
AMPA



Phosphore total



Matières organiques



*Station de Trémereuc • source Conseil Général 22 et SIMPEFC

Les agriculteurs s'engagent :

témoignage de 3 agriculteurs du bassin versant

◆ GAEC AR VUOC'H (en cours de création)

Antoine REUX - Pleurtuit

Certaines parcelles ne seront jamais cultivées



Située non loin de la retenue d'eau de Pont-Avet, cette exploitation de 205 ha possède 70 vaches laitières et cultive aussi des céréales, du colza et du maïs destinés à la vente et à la nourriture du bétail.

Depuis l'an dernier, avec la pénurie des céréales et l'envolée des prix, les parcelles qui devaient être laissées en jachère ne doivent plus obligatoirement l'être. Malgré cela, Antoine REUX explique que les parcelles laissées en jachère sur son exploitation étaient souvent des parcelles en zone humide ou bien en pente avec un problème d'accès. Il a donc décidé de ne pas les remettre en culture. Les parcelles en zone humide ne sont accessibles que l'été : aucune culture n'est possible, seule une récolte de foin est possible à la bonne saison ; sinon ces prairies qui n'ont souvent jamais été retournées sont pâturées. Ces zones ont un intérêt pour la régulation de l'eau et pour la biodiversité et elles sont laissées « au naturel » puisqu'aucun fertilisant n'y est apporté. Ce sont donc plus de 12 ha qui sont laissés en « gel environnemental volontaire » sur l'exploitation.

Ce « gel » comprend aussi des bandes enherbées, morceaux de parcelles laissées en herbe en contrebas des cultures, près des cours d'eau ou des retenues d'eau. 1,5 ha sont en bandes enherbées au-tour de



Exemple de prairie de l'exploitation à Pleurtuit en zone humide, pâturée par des génisses

la retenue de Bois-Joli comme « barrière de protection » contre les polluants qui pourraient venir des parcelles cultivées et rejoindre l'eau. Là encore, les 3% de bandes enherbées obligatoires sont dépassés sur l'exploitation. De plus, ajoute Antoine REUX, les bandes enherbées permettent de rectifier les parcelles, de faire des lignes droites qui les rendent plus faciles à travailler.

◆ GAEC DU PETIT ROCHER

Philippe MARTIN - Pleslin-Trigavou

La couverture des sols l'hiver est un vrai plus



Cette exploitation laitière possède 180 hectares de terre sur les cantons de Dinard et de Ploubalay, cultivées principalement en maïs, et céréales.

Le 3^e programme de la Directive Nitrates en Bretagne impose dans certains cantons classés prioritaires pour la reconquête de la qualité de l'eau, la couverture totale des sols en hiver. L'intérêt est entre autres de limiter le lessivage des nitrates. Mais Philippe MARTIN couvre la quasi-totalité de ses parcelles en hiver entre deux cultures, y compris dans les secteurs où se n'est pas obligatoires, car il y trouve d'autres intérêts. Un couvre-sol permet :

- d'améliorer la structure de la terre : ses racines profondes facilitent le travail du sol pour la culture suivante
- de consommer les nitrates puis de les restituer sous forme d'engrais une fois la plante enfouie, on



Exemple de parcelle de l'exploitation implantée en phacélie sur les bords du Frémur à Pleurtuit

l'appelle aussi une plante couvre-sol un « engrais vert »

- de maintenir la terre et de limiter l'érosion pendant les périodes pluvieuses
- de couvrir la terre et de concurrencer les autres plantes indésirables

Les couvre-sol utilisés le plus fréquemment sont la moutarde, la phacélie, la navette d'hiver... Philippe MARTIN explique que la destruction de ces couverts se fait mécaniquement, sans l'aide de produits chimiques, en fin d'hiver. La destruction est d'autant plus facile que la plupart des couverts sont sensibles au gel. Ils sont ensuite enfouis dans les premiers centimètres du sol. Un traitement chimique peut être appliqué localement pour détruire les vivaces telles que liseron ou rumex si besoin.

Les avantages sont nombreux : gain de temps, respect de l'environnement, traitements limités.

Cette pratique peut aussi être utilisée par les particuliers dans les jardins potagers voire les massifs.



Exemple du pendillard : limite les pertes de produit pour plus d'efficacité

qué sur le blé peuvent être divisées par 2 voire par 3.

2ème technique sur maïs : pour lutter contre les vivaces résistantes comme le liseron, au lieu de faire un traitement systématique tous les ans, j'utilise un équipement spécifique adapté sur le pulvérisateur. Le « pendillard » permet de faire un traitement dirigé de désherbant entre les rangs de maïs, ciblé sur les vivaces. Ce procédé permet d'éliminer certaines vivaces envahissantes notamment le liseron des haies en un voire deux ans. Le traitement suivant intervient au minimum au bout de 3 ans voire 5 ans si les conditions sont favorables.

◆ EARL CONCERT

Pascal CONCERT - Ploubalay *Plus de technique pour réduire les pesticides*



Cette exploitation de 130 hectares possède 450 truies et 5000 porcs sont engraisés chaque année sur le site.

Sur les parcelles cultivées en maïs et céréales, Pascal CONCERT s'applique à réduire les doses de produits phytosanitaires épanchées contre les mauvaises herbes ou les champignons.

Il expose deux techniques développées sur l'exploitation avec l'aide d'un technicien spécialisé dans la réduction des doses de produits phytosanitaires.

1ère technique sur blé : en sortie d'hiver, quand les épis font 1 cm de hauteur, j'applique un produit naturel issu des algues laminaires et fabriqué par une société de Saint-Malo. Ce produit agit comme un vaccin sur le blé qui le reconnaît comme une attaque de champignon et active ses défenses. Du coup, les doses de fongicide appli-

Des nouvelles de la future usine de Bois-Joli

EN COURS...

■ *Instruction du permis de construire (déposé en juillet 2008) par les services de l'Etat*

■ *Mise au point de l'avant projet et de l'étude de projet par le groupement titulaire du marché de conception/réalisation STE-REAU/EIFFAGE construction/HB ARCHITECTES*

■ *Dossiers administratifs au titre du code de l'environnement pour les autorisations de prélèvement et de rejet dans le Frémur et au titre du code de la santé publique pour l'autorisation de produire de l'eau destinée à la consommation humaine*

■ *Révision des périmètres de protection autour de la retenue de Bois-Joli sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Mixte de gestion d'Ille et Vilaine et dont la maîtrise d'œuvre est confiée au bureau d'études Planis.*